FNEC FP FO

SNUDI FO 69

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : http://snudifo69.com

Compte-rendu Audience du 3 juin 2020

Une nouvelle audience en visioconférence s'est tenue cet après-midi avec l'inspecteur d'académie. Voici les réponses aux questions posées par le SNUDI FO.

L'IA annonce la fin des ASA pour garde d'enfants de moins de 16 ans à compter du 2 juin sauf situations exceptionnelles

ASA : les ASA pour garde d'enfant de moins de 16 ans sont-elles maintenues ?

Réponse de l'inspecteur d'académie : à compter du 2 juin 2020, les ASA pour garde d'enfants de moins de 16 ans ne seront plus acceptées sauf dans les situations où aucun mode de garde n'est possible pour ces enfants (école de l'enfant fermée, nounou qui ne reprend pas son travail). Les enfants d'enseignants et d'AESH sont prioritaires et doivent être accueillis 100% du temps dans les écoles.

Commentaire : cette réponse semble être en contradiction avec la FAQ du ministère qui indique :

Les personnels relevant du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse qui ne souhaitent pas confier leurs enfants à l'école peuvent-ils bénéficier d'un dispositif particulier ?

Les personnels enseignants qui souhaitent garder leurs enfants et ne pas les confier à la crèche ou à l'école alors qu'ils en ont la possibilité seront mobilisés par leur responsable hiérarchique pour la continuité pédagogique. Les autres personnels devront poser des congés annuels.

ASA pour raison médicale : Les collègues en télétravail pour raison médicale ou vivant avec une personne vulnérable ont-ils besoin de se manifester pour la poursuite de leur télétravail ?

Réponse : Les ASA pour vulnérabilité de l'agent ou celle d'un proche vivant avec l'agent sont maintenues. Il est inutile de fournir un nouveau certificat médical pour la poursuite de ces ASA

Conseils d'école – décharges de direction, c'est encore flou

Conseil d'école : les conseils d'école doivent-ils se tenir ? Si oui, peuvent-ils être organisés en présentiel si tous les membres en sont d'accord ?

Réponse de l'inspecteur d'académie : les 3e conseils d'école de l'année peuvent comme prévu par le règlement, pour lui, le distanciel est à privilégier. Cependant, des écoles peuvent, si elles le souhaitent, organiser leur conseil en présentiel dans le respect des distances.

L'inspecteur d'académie se dit très soucieux du respect du protocole. Il exprime son inquiétude quant à un déconfinement « débridé » comme constaté ces derniers jours lors de rassemblements sur les berges du Rhône.

Commentaire : Il est pour le moins étonnant de vouloir un respect du protocole, et dans le même temps refuser les tests dans les écoles où des cas de COVID avérés ont été constatés.

Directrices et directeurs : Quand pourront-ils bénéficier de temps de décharge pour leur classe ?

L'inspecteur d'académie renvoie à la dernière LIR envoyée aux écoles vendredi après-midi.

Commentaire : certes, la dernière LIR fait bien référence à cette question. Cependant, l'attribution de ce temps de décharge est géré au cas par cas, selon les moyens des circonscriptions.

Attestation pour les parents en cas d'impossibilité d'accueil dans les écoles : les écoles peuvent-elles utiliser le formulaire de l'inspection académique ou un nouveau formulaire va - t-il être envoyé aux écoles ?

Réponse : un nouveau formulaire émanant du ministère va être envoyée dans les écoles. (c'est fait)

Pourquoi la LIR est-elle envoyée le vendredi, une fois que les équipes ont déjà prévu leurs organisations ?

L'inspecteur d'académie indique que la LIR est une information regroupée de manière hebdomadaire. Selon lui, il vaut mieux que les directrices et directeurs reçoivent la LIR le vendredi après-midi plutôt que le lundi matin.

Commentaires : ces envois tardifs peuvent exaspérer les équipes, car des informations parfois contradictoires avec celles précédemment envoyées arrivent tardivement dans les écoles. L'envoi le vendredi après-midi laisse penser que les personnels peuvent bien encore travailler à une nouvelle organisation lors du weekend ! Le SNUDI FO revendique le droit à la déconnexion !

Les IEN ont-ils eux aussi une LIR spécifique ? Comment les informations leur sont-elles transmises ? Beaucoup de questions qui leur sont posées par les écoles restent sans réponse ou alors des réponses très floues ou à l'oral ?

Réponse : les IEN ont bien une LIR hebdomadaire spécifique. L'inspecteur d'académie reconnait à demi-mots l'évolution très rapide des informations ; une vérité peut ne plus l'être 2 jours plus tard.

Commentaires : le SNUDI FO a souligné le rythme incessant des changements de consignes qui met à mal l'organisation des écoles et la pression intenable exercée sur les directrices et directeurs d'école. L'absence assez fréquente de réponse de la part des IEN quand ils sont interrogés contribue à engendrer une insécurité pour les équipes dans les écoles.

CAPD : allègements de services et tenue en présentiel

Quand les collègues auront-ils la réponse à leur demande d'allègements de service ?

Le secrétaire général nous informe que les décisions quant aux demandes d'allègements de service seront annoncées lors de la prochaine CAPD qui devrait se tenir à la mi-juin.

Commentaires : les allègements de services seront portés à la connaissance des membres de la CAPD et non examinés, conséquence directe de l'application de la loi de transformation de la fonction publique qui vide les instances de leur contenu (mouvement, congé formation, promotions etc…)

Quand les audiences pourront-elles se tenir en présentiel ?

Le SNUDI FO a fait part de son souhait de voir les audiences et les instances se tenir à la DSDEN qui est « la maison » des enseignants.

Le secrétaire général nous indique qu'en tant que représentant du personnel, notre syndicat devrait comprendre qu'il est nécessaire de limiter les entrées dans le bâtiment afin, l'entretien des poignées de portes, sanitaires et autre. Le principe est : un minimum de gens dans les bâtiments.

Le SNUDI FO a rétorqué que nombre de DSDEN ont repris les instances en présentiel. Quant à l'argument de limitation du nombre de personnes dans un bâtiment, les enseignants qui se rendent dans les écoles en présence de plusieurs dizaines d'enfants l'apprécieront.

Le SNUIPP a exprimé son souhait de ne surtout pas revenir en présentiel jusqu'à la fin de cette année scolaire.

L'inspecteur d'académie se dit très satisfait du mode distanciel qui lui permet de gagner du temps. Il se félicite de dialoguer bien plus qu'en temps normal.

Commentaires : Il est pour le moins étonnant d'entendre cet argument, alors que l'IA a pris unilatéralement la décision de changer certaines règles du mouvement et qu'il a appliqué à la lettre et même au-delà, la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique qui signe la fin des CAPD !

Protocole intenable et 2S2C : un pas de plus vers la territorialisation de l'école

L'inspecteur d'académie a beaucoup insisté sur le respect du protocole sans en souligner le fait qu'il est intenable et que l'afflux de nouveaux élèves à partir du 2 juin, le rend d'autant plus impossible à appliquer. Il a vanté la mise en place des 2S2C : activités mises en place par les communes pour compléter le temps scolaire. Les équipes devront être associés aux axes de travail des 2S2C. Selon lui, les communes rurales sont bien plus avancées dans ce dispositif. Exemple est donné de professeurs de sport du 2nd degré, qui par le biais de l'UNSS participeraient à l'animation d'atelier sportif dans le cadre des 2S2C !
Pour la rentrée de septembre, le pire est envisagé, c'est-à-dire, la persistance du virus, par le ministère qui met en avant ces activités en complément de l'école.

Commentaires : le SNUDI FO alerte la profession sur ces 2S2C qui sont des PEDT à la puissance 1000. Le SNUDI FO s'interroge sur le maintien d'un protocole inapplicable dans les écoles à l'heure où les bars et restaurants rouvrent, et où l'on voit nos élèves s'amuser dans les squares et les rues de leur quartier. Le ministre ne profiterait-il pas de cette situation pour expérimenter ces 2S2C en vue de les pérenniser ?
Pourquoi maintenir le protocole en l'état alors que les tests dans les écoles où des cas de COVID ont été avérés ne sont pas effectués ?
Pourquoi maintenir le protocole aussi strict, alors que le décret du 31 mai 2020 indique que le port du masque n'est plus obligatoire pour les enseignants ?
L'école un jour ou 2 par semaine, selon la profession des parents, des communes, qui ne peut recevoir tous les élèves, est-ce toujours l'école ?

Le SNUDI FO va demander audience sur la question des conditions de travail des enseignants qui sont mises à mal dans le cadre de l'application du protocole : télétravail, distanciel présentiel, pressions multiples, territorialisation de l'école, ça suffit !
N'hésitez pas à faire à saisir le syndicat sur la situation de votre école !